



Parlement européen, entre concertation et passage en force

Geplaatst op zondag 23 juni 2013 |

SHARE

La Coordination Bruxelles-Europe, qui réunit l'Association du Quartier Léopold (AQL) et le Groupe d'Animation du Quartier Européen (GAQ), soutenus par IEB et le Bral, constate (et salue) la volonté de concertation du Parlement européen avec la société civile bruxelloise dans certains dossiers mais dénonce son comportement sans égards pour les Bruxellois dans d'autres dossiers. En ligne de mire: le nouveau projet de bureaux destiné au Parlement européen à l'angle de la rue Belliard et de la rue de Trèves, qui vient d'obtenir son permis malgré un avis défavorable de la commission de concertation.

Le 23 avril dernier, à l'initiative de l'Association du Quartier Léopold et de la Coordination Bruxelles-Europe, se réunissait au sein du Parlement européen une table ronde en présence notamment de cinq vice-présidents du Parlement, de plusieurs députés européens, des représentants de la Région bruxelloise, de l'IBGE, de l'agence de développement territorial, de la Ville de Bruxelles, de la commune d'Etterbeek, et des représentants de plusieurs associations bruxelloises.

L'objectif de cette table ronde était d'établir un dialogue permanent pour un meilleur aménagement du parc Léopold et de son environnement. Elle a fait suite aux nombreuses critiques émises par la société civile bruxelloise à propos de l'implantation de la Maison de l'Histoire Européenne dans le parc Léopold et dans les murs de l'Institut Eastman.

Il a été convenu de porter une attention particulière à la continuité de cette concertation. Celle-ci implique l'organisation de réunions régulières en groupes de travail, de rencontres générales bisannuelles avec toute instance administrative concernée par les sujets traités et une rencontre « politique » annuelle pour prendre les décisions quand elles doivent être avalisées-soutenues-portées à ce niveau.

Il a été convenu de porter une attention particulière aux enjeux suivants :

- sur le plan culturel : mise en valeur des bas-reliefs Rodin, ateliers d'artistes, mise en réseau avec la maison Hastir, participation à l'animation des espaces publics ;
- sur le plan de la gestion du parc Léopold : plan de gestion de la Ville de Bruxelles et refonte du classement à l'initiative de la Région ;
- sur le plan de la mobilité : rationalisation et respect des règlementations à l'intérieur du parc, à l'extérieur, recherche d'une solution durable pour le parking des bus de visiteurs.

La Coordination Bruxelles-Europe, qui réunit l'Association du Quartier Léopold (AQL) et le Groupe d'Animation du Quartier Européen (GAQ), soutenus par IEB et le Bral, se réjouit de cette approche qui s'appuie sur le dialogue, d'autant qu'elle concrétise une résolution votée par le parlement européen en 2007, indiquant que le parlement :

« estime la construction des nouveaux bâtiments du Parlement et les investissements immobiliers qui en résultent autour de ces bâtiments ont eu des conséquences pour le voisinage en termes de logement, de circulation ainsi que de conditions de travail et de vie ; invite par conséquent le Secrétaire Général à poursuivre une politique prévoyant des consultations régulières des représentants des habitants de la zone concernée et à faire rapport sur les résultats obtenus, en vue de limiter l'impact négatif éventuel de la présence du Parlement en coordination avec les autorités locales, et ce en temps voulu pour la prochaine décharge. »

Si elle se réjouit de cette ouverture riche de promesses, la Coordination se désole du projet parlementaire situé sur le terrain de l'ancienne BACOB, à l'angle de la rue Belliard et de la rue de Trèves.

La Ville de Bruxelles a très récemment délivré un permis pour le projet qui consiste à démolir un immeuble datant des années 80, réalisation de prestige qui est certainement l'un des plus remarquables exemple architectural de la période postmoderne pour la construction de bureaux destinés au parlement européen et réalisés selon les critères de densification imaginée pour la rue de la Loi.

Le projet Trebel va peser lourdement sur les bonnes résolutions prises ailleurs, en particulier :

avec près de 30 000 m² de bureaux en lieu et place des 18 000 m² existants, il déroge aux règles urbanistiques bruxelloises et alimente le vide locatif de bureaux, pourtant déjà très important dans le quartier ;
en démolissant et en reconstruisant, il détériore l'environnement puisque soumis à un bilan carbone tenant compte des hypothèses les plus favorables, le CO₂ émis par l'opération de démolition et reconstruction ne sera compensé qu'au terme de 48 ans d'exploitation continue sans rénovation ;
en installant le chantier sur la voirie publique il est sans égard pour les habitants de la rue de Toulouse, qui subiront des travaux titaniques qui bloqueront la rue pendant plusieurs années ;
en faisant réaliser l'opération par un promoteur immobilier, elle coutera excessivement chère au contribuable européen puisque la marge brute est évaluée à 49 millions d'euros, soit près de 100% du prix de revient de l'immeuble neuf !

A part à cause de la raison d'Etat et des injonctions préemptoires du Plan de Développement Internationale de Bruxelles, on ne comprend pas comment les autorités ont pu accorder un tel permis.

La Coordination Bruxelles-Europe invite le Parlement européen à promouvoir des rénovations respectueuses de l'environnement, du budget européen et de la qualité de la vie des habitants plutôt que la destruction d'un patrimoine existant qui est aussi un patrimoine énergétique de grande valeur.

IEB - 17 juin 2013